

Notre mission : Éduquer et soutenir pour un avenir prometteur et engagé
Nos valeurs : la réussite, le dépassement de soi, l'humanisme, l'innovation, le développement durable

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la demande de la présidente, vous êtes convoqués à une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep qui se tiendra le 27 avril 2026, à 19 h 00, à la salle Roch Gardner (E-111).

Invitée : M^{me} Mélanie Bélanger, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, pour le point 4.1

Ordre du jour

		Info.	Résol.	Temps
1.0	Ouverture de l'assemblée			
1.1	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée			
☐ 1.2	Adoption de l'ordre du jour		■	---
1.3	Mot de la présidente	■		5 min.
2.0	Procès-verbaux			
☐ 2.1	Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 23 mars 2026		■	5 min.
2.2	Affaires découlant du procès-verbal	■		5 min.
☐ 2.3	Procès-verbal du comité exécutif de l'assemblée ordinaire tenue le 12 mars 2026	■		5 min.
3.0	Mot de la direction			
3.1	Mot du directeur général et directeur des études par intérim	■		10 min.
4.0	Dossiers de décision			
☐ 4.1	Adoption : Politique d'appréciation de la contribution (Politique n° 42)		■	10 min.
☐ 4.2	Nomination à la direction des études		■	15 min.
☐ 4.3	Autorisation d'embauche à direction des communications et des affaires corporatives et internationales		■	10 min.
☐ 4.4	Octroi d'un contrat de construction — Laboratoires de génie civil		■	5 min.
☐ 4.5	Octroi d'un contrat de construction — Aménagements extérieurs, centre sportif Boralex		■	5 min.
☐ 4.6	Octroi d'un contrat d'approvisionnement — Appareils d'entraînement, centre sportif Boralex		■	5 min.
5.0	Points d'information			
☐ 5.1	Niveau d'investissement rehaussé 2026-2027 à 2028-2029	■		5 min.
3.0	Correspondance et documents informatifs			
4.0	Divers			
5.0	Huis clos des administrateurs *			
6.0	Levée de l'assemblée			

Prochaine assemblée : 15 juin 2026, 18 h 30

François St-Cyr
Secrétaire général

* À la fin de chaque réunion du conseil d'administration, s'il y a lieu et au besoin, les administrateurs échangent à huis clos sans les membres de la direction qui ne sont pas administrateurs, incluant le Secrétaire général. Les administrateurs participants sont invités à soulever tout objet de préoccupation aux fins de discussion.